

**CBDF - FACILITIES SERVICES SOLUTIONS**

SCOR Sustainable Euro High Yield

Conformément à l'Article 92 de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009, telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/1160 du 20 juin 2019, SCOR Sustainable Euro High Yield (le « Fonds ») met à disposition, dans chaque État membre où il a l'intention de commercialiser ses parts, des facilités pour exécuter les tâches suivantes, énumérées aux points a) à f).

Veillez noter qu'en cas de divergences, les conditions visées dans le Prospectus du Fonds prévalent. Le présent document n'est fourni qu'à titre consultatif, en application de l'Article 92 de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

À moins d'être définis autrement dans le présent document, les termes définis utilisés dans le présent document ont la même signification que celle donnée dans le Prospectus du Fonds.

**a. Traiter les ordres de souscription, de rachat et de remboursement et effectuer les autres paiements aux porteurs des Parts du Fonds, conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus et les Documents d'Informations Clés**

Veillez contacter  
BNP Paribas, succursale de Luxembourg  
60 Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
Email : [bp2s\\_tais\\_lu@bnpparibas.com](mailto:bp2s_tais_lu@bnpparibas.com)

Ou la société de gestion :  
SCOR Investment Partners SE - Service commercial et marketing  
5, avenue Kléber  
75795 Paris Cedex 16  
+ 33 1 58 44 70 00  
[scorip.sales@scor.com](mailto:scorip.sales@scor.com)

**b. Informer les investisseurs de la manière dont les ordres visés au point a) peuvent être passés et des modalités de versement des recettes provenant de rachats et de remboursements**

Les souscriptions et les rachats sont reçus à tout moment et centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) avant 12h00 (heure de Paris).

Ces ordres seront exécutés sur la base de cette valeur liquidative (J). Le règlement est effectué en J+2.

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré
Centralisation avant 12h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 12h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

**c. Faciliter le traitement des informations et l'accès aux procédures et modalités visées à l'Article 15 de la Directive 2009/65/CE relatives à l'exercice, par les investisseurs, des droits liés à leur investissement dans le Fonds dans l'État membre où est commercialisé ce dernier**

c1) DANS QUOI INVESTISSEZ-VOUS ?

L'univers d'investissement est majoritairement composé d'obligations émises par des émetteurs de la catégorie spéculative (« l'Univers d'Investissement »).

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Dans cet Univers d'Investissement, l'équipe de gestion exclut les titres associés aux exclusions sectorielles et normatives définies par la politique d'exclusion de SCOR Investment Partners SE. Pour plus de détails sur la politique d'exclusion de la société de gestion, les investisseurs doivent se référer à la politique de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance disponible sur ce lien : <https://www.scor-ip.com/investissement-durable/investissement-durable.html?famille=Investissement+durable>

c2) QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À CET INVESTISSEMENT ?

- **Risque de perte en capital** : Il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de taux** : Le portefeuille étant principalement investi en titres à taux fixe, le porteur de parts est exposé au risque de taux. Il s'agit du risque de baisse de la valeur des instruments de taux induite par les variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité taux d'intérêt. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Fonds peut baisser de manière sensible.
- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque que la dégradation de la solvabilité d'un émetteur provoque une baisse de la valeur des titres qu'il a émis et donc de la valeur liquidative du Fonds. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En cas de défaut de paiement, la valeur des titres peut être nulle.
- **Risque lié à l'approche ESG** : La prise en compte de l'approche ESG, et plus particulièrement l'intégration des exclusions dans le processus de sélection des investissements, peuvent créer un biais de performance par rapport à la performance de l'Indicateur de Référence du Fonds.

Pour plus de détail sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds disponible sur : [www.scor-ip.com](http://www.scor-ip.com).



c3) QUELLE EST LA DURÉE D'INVESTISSEMENT MINIMALE RECOMMANDÉE ?

3 ans - Ce fonds ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs contributions avant cette date.

c4) COMMENT ACCÉDER AUX PROCÉDURES ET DISPOSITIONS PRÉVOYANT QUE LES INVESTISSEURS EXERCENT LEURS DROITS RÉSULTANT DE LEUR INVESTISSEMENT DANS LE FONDS ?

Veillez vous référer au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet : [www.scor-ip.com](http://www.scor-ip.com), ou contacter

SCOR Investment Partners SE : équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795  
Paris Cedex 16  
[scorip.sales@scor.com](mailto:scorip.sales@scor.com)

c5) COMMENT INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION, SI NÉCESSAIRE ?

Veillez contacter : SCOR Investment Partners SE : Équipes Business Development, 5  
Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16  
[scorip.sales@scor.com](mailto:scorip.sales@scor.com)

**d. . Mettre les informations et les documents requis en vertu du Chapitre IX de la Directive 2009/65/CE à la disposition des investisseurs, dans les conditions définies à l'Article 94 de la Directive 2009/65/CE, pour examen et pour l'obtention de copies**

d1) OÙ OBTENIR COPIE DE LA DOCUMENTATION DU FONDS (Prospectus, Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »), fiches d'information mensuelles, rapports financiers, etc.) ?

SCOR Investment Partners SE : Équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795  
Paris Cedex 16  
[scorip.sales@scor.com](mailto:scorip.sales@scor.com)

d2) OÙ OBTENIR LA VL DU FONDS ET LA PERFORMANCE HISTORIQUE ?

SCOR Investment Partners SE : Service commercial et marketing, 5 Avenue Kléber 75795  
Paris Cedex 16  
[scorip.sales@scor.com](mailto:scorip.sales@scor.com)

**e. Fournir aux investisseurs, sur un support durable, les informations relatives aux tâches que les facilités exécutent**

Veillez vous référer au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet : [www.scor-ip.com](http://www.scor-ip.com)



Veillez contacter : SCOR Investment Partners SE - Service commercial et marketing, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16

**f. Faire office de point de contact pour communiquer avec les autorités compétentes :**

Autorité des marchés financiers - Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

**Si vous avez d'autres questions qui ne sont pas répertoriées sur cette page Internet, veuillez contacter : SCOR Investment Partners SE : Équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16**